Informations de base

1997/0921(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe XXI (statistiques) **Subject** 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	RELA Relations économiques extérieures		
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Transports, télécommunications et énergie	2059	1997-12-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/07/1997	Publication de la proposition législative	SEC(1997)1416	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/11/1997	Vote en commission		
10/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0921(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 000 Traité CE (avant Amsterdam) E 098
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	RELA/4/09363

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0555/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0046-0075	19/11/1997	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base législatif		SEC(1997)1416	18/07/1997	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
NON PUBLIE

Accord EEE: modification de l'annexe XXI (statistiques)

1997/0921(CNS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat le projet de décision du comité mixte de l'EEE.

Accord EEE: modification de l'annexe XXI (statistiques)

1997/0921(CNS) - 18/07/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier l'annexe XXI de l'accord sur l'EEE afin d'y ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans le domaine statistique.
CONTENU : afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques de l'Accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) dans le domaine des statistiques et d'assurer la production et la diffusion d'informations statistiques cohérentes et comparables pour la description et le contrôle de tous les aspects économiques, sociaux et écologiques pertinents de l'EEE, la Commission propose d'intégrer à l'annexe XXI de l'Accord un certain nombre d'actes adoptés par la Communauté depuis 1993 dans ce domaine (statistiques relatives aux transports, au commerce extérieur, statistiques démographiques et sociales, statistiques économiques et agricoles). Les textes ne sont cependant pas adoptés tels quels. Certaines dérogations et modifications sont apportées aux textes communautaires afin de tenir compte de spécificités propres aux pays de l'EEE. En conséquence, le Conseil est invité à arrêter la position de la Communauté sur ces textes, conformément au règlement 2894/94/CE du Conseil concernant les dispositions à prendre pour la mise en oeuvre de l'Accord EEE.